

THONON
agglomération

www.thononagglo.fr

**ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS
AFIN DE BENEFICIER DU TARIF EAU POTABLE AGRICULTEURS
(Tarif suivant délibération en vigueur)**

Je soussigné (nom prénom), agriculteur

Adresse de concession :

.....
Téléphone : Pdi n° Compteur n°

Activité : Siret :

Certifie :

- Avoir le statut d'agriculteur professionnel (joindre le justificatif AMEXA délivré par la MSA de moins de 6 mois)
- Avoir un compteur d'eau potable dédié à l'exploitation et distinct de l'habitation⁽¹⁾
- Avoir un raccordement eau potable et assainissement conforme aux prescriptions techniques de Thonon Agglomération⁽¹⁾
- Etre certifié IGP ou AOP ou HVE ou AB ou en transition ou adhérent à la RATHO (Rhône-Alpes Techniques Horticoles)
- Etre détenteur du Certiphyto
- Fournir un justificatif de commercialisation locale de tout ou partie de sa production ou attestation sur l'honneur⁽²⁾
- Déclarer mes prélèvements en eau (superficiels ou souterrains) quel que soit le volume prélevé, en mairie ou à la DDT selon le volume prélevé.
- Respecter les plans sécheresse

(1) Ces points doivent faire d'un contrôle en prenant rendez-vous au 04.50.31.25.00

(2) L'attestation sur l'honneur doit préciser la part de la production qui est commercialiser localement

Fait valoir ce que de droit

A, le
Signature

Toute correspondance devra être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Thonon Agglomération - Service eau et assainissement

141 Rue des Entreprises 74550 PERRIGNIER

Tél. 04 50 31 25 00 - service-eaux-perrignier@thononagglo.fr - www.thononagglo.fr